

Charte d'encadrement des étudiants paramédicaux

Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine, AP-HP



Préambule

Cette charte est établie entre le groupe Hospitalier Universitaire Paris Nord Val de Seine (Hôpitaux : Bichat – Claude-Bernard, Beaujon, Louis-Mourier, Bretonneau), les structures de formation paramédicales et l'étudiant.

Elle formalise les engagements à deux niveaux¹ :

- l'un **institutionnel** : l'établissement / le service d'accueil et la structure de formation,
- le second **opérationnel** : entre l'équipe soignante du service et l'étudiant.

Elle constitue l'une des exigences d'un stage qualifiant et une garantie de qualité de la formation.

L'étudiant acteur de sa formation est reconnu dans son individualité par l'ensemble des professionnels.

Cette charte sera évaluée régulièrement (tous les 5 ans et selon les évolutions réglementaires), permettant sa réactualisation en fonction de l'évolution des missions du service d'accueil et/ou des objectifs de formation des étudiants.

Principes généraux²

•••

Principe de participation : la structure de formation, les acteurs responsables de l'encadrement et l'étudiant participent à l'optimisation du parcours de formation.

Principe d'équité : L'étudiant bénéficie des moyens et des ressources adéquats quel que soit le terrain de stage.

Principe d'autonomie : L'apprentissage de l'autonomie professionnelle est le fil conducteur du projet d'encadrement pour l'étudiant.

Objectifs

•••

➤ Assurer la qualité de l'encadrement des étudiants en stage,

➤ Garantir le respect et la sécurité de la personne soignée à toutes les étapes de l'encadrement des étudiants,

➤ Harmoniser la politique d'encadrement de stage sur le Groupe Hospitalier (accueil, encadrement, évaluation des étudiants...).

¹ ARS Bourgogne, Guide 1ère Partie, version du 3 juillet 2010, guide d'élaboration charte d'encadrement des étudiants en soins infirmiers

² Charte d'encadrement AP-HP

ARTICLE 1 : Engagement de l'établissement d'accueil

L'établissement d'accueil s'engage à :

- Proposer des lieux de stage réunissant les conditions d'un stage qualifiant³,
- Mettre à disposition des livrets d'accueil actualisés,
- Proposer un parcours de stage au regard des objectifs, du projet professionnel de l'étudiant,
- Informer les structures de formation des évolutions institutionnelles et organisationnelles,
- Evaluer la politique d'accueil et d'encadrement des stagiaires

ARTICLE 2 : Engagement concernant les modalités d'accueil et d'encadrement

L'établissement d'accueil s'engage à prévoir⁴ :

UN MAITRE DE STAGE

Cadre de santé et/ou soignant exerçant des fonctions d'encadrement, il a une fonction organisationnelle et institutionnelle du stage.

- Est garant de la qualité de l'encadrement (prévoit un tuteur et/ou un professionnel de proximité en fonction de l'organisation du service),
- Met à disposition des tuteurs les moyens d'accompagner l'étudiant dans l'atteinte de ses objectifs de stage,
- Assure les relations avec l'Institut de Formation,
- Suit le présentéisme,
- Participe à l'évaluation de l'étudiant,
- Vise la feuille de stage et appose sa signature,
- Règle les questions en cas de litige,
- Etablit en cas d'erreur, d'insuffisance, de faute grave ou de mise en danger du patient un rapport circonstancié transmis à la direction des soins et à la structure de formation.

UN TUTEUR

Cadre de santé et/ou soignant expérimenté ayant une fonction pédagogique du stage.

- Aménage le parcours de stage en lien avec les objectifs de stage de l'étudiant, en accord avec le maître de stage et le formateur référent du terrain de stage, et prévoit le cas échéant des possibilités de circuit dans les pôles,
- Accompagne l'étudiant avec les professionnels de proximité et évalue sa progression au regard de ses objectifs,
- Participe aux évaluations nécessaires au suivi, en présence de l'étudiant (entretien d'accueil, bilan mi stage obligatoire, évaluation finale...),
- Facilite l'accès aux ressources (documents, professionnels ressources...) mises à disposition pendant le stage,
- Prévoit des temps d'échange autour des situations rencontrées pendant le stage,
- Assure des relations spécifiques avec le formateur référent du stage et le formateur assurant le suivi pédagogique de l'étudiant,

Engagement et responsabilités des acteurs

• • •

Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (à préciser)

- Hôpital Beaujon
- Hôpital Bichat
- Hôpital Bretonneau
- Hôpital Louis-Mourier
- EHPAD Adélaïde-Hautval

Structure de formation (à préciser)

- IFAS:
- IFAP :
- Spécialités IDE :
- Ecole de radiologie :
- Ecole de kinésithérapie ou autre école de rééducation:
- Autres à préciser :

³ Référentiel de formation Annexe III de l'arrêté du 31/07/2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier modifié par l'arrêté du 26 septembre 2014 : qualification et agrément des stages.

⁴ ARS Bourgogne, Guide 1ère Partie, opus cit.

- Contribue à la formalisation de l'acquisition des compétences via tout document de suivi relatif à la formation, après avis des professionnels de proximité ayant travaillé avec l'étudiant,
- Propose des solutions en cas de difficultés ou de conflit.

Le maître de stage et les tuteurs peuvent parfois en fonction des organisations être une seule et même personne.

DES PROFESSIONNELS DE PROXIMITE : Professionnels du service qui assurent la fonction d'encadrement direct.

- Aident l'étudiant dans l'acquisition des compétences,
- Accompagnent dans l'apprentissage des gestes professionnels, suscitent la réflexion et encouragent l'étudiant dans ses recherches,
- Entretiennent des contacts réguliers avec le tuteur par rapport à la progression de l'étudiant.

D'AUTRES PROFESSIONNELS DE SANTE peuvent contribuer aux apprentissages de l'étudiant.

ARTICLE 3 : Engagement de l'étudiant : il est acteur et responsable de sa formation

Prend contact avec le maître de stage pour se présenter, confirmer son arrivée et s'informer des spécificités du service

S'engage à respecter les modalités d'organisation du stage

Formule des objectifs en cohérence avec son niveau d'acquisition, ses besoins, les spécificités du service et fait évoluer ses objectifs au cours du stage

Présente son portfolio, ou tout autre document de suivi en lien avec la formation, l'utilise à des fins d'apprentissage, le complète et le fait valider par le tuteur

S'inscrit dans une démarche réflexive en analysant les situations et activités rencontrées en lien avec les professionnels qui l'encadrent

Se donne les moyens d'acquérir des compétences à partir des ressources mises à disposition dans le service

Adopte un comportement responsable, attentifs aux personnes (professionnels et patients) et aux biens


Respecte la réglementation au regard de l'exercice de la profession, les procédures en vigueur sur le lieu d'accueil, le règlement intérieur de l'établissement

Veille à respecter le secret médical et le secret professionnel en toutes circonstances, y compris sur internet et les réseaux sociaux

ARTICLE 4 : Engagement de la structure de formation : Initie et entretient une relation de partenariat avec les lieux de stage

- Désigne un formateur référent du stage,
- Organise des temps de rencontre avec les étudiants des lieux de stage dont il est référent et participe à l'entretien avec le tuteur et l'étudiant en cas de difficultés d'apprentissage,
- Est l'interlocuteur privilégié du service d'accueil,
- Est en lien avec le maître de stage pour l'organisation générale du stage,
- Aide pour l'évaluation des ressources du service d'accueil,
- Se déplace sur le lieu de stage, dans un objectif d'accompagnement pédagogique à son initiative ou à la demande de l'étudiant ou du tuteur de stage⁵.
- Diffuse le projet pédagogique,
- Informe l'établissement des évolutions réglementaires en lien avec la formation.

Visas

<p style="text-align: center;">Pour la structure de formation</p> <p>Tampon de l'institut de formation et signature « Lu et approuvé »</p> <p>A</p> <p>Le</p>	<p>Pour le groupe hospitalier HUPNVS</p>  <p>HÔPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS NORD VAL DE SEINE <small>Adolphe-Haefliger Beaupin Bichat - Claude-Bernard Brotanneau Louis-Mourier</small></p> <p>Alain BENTOUNSI, Coordonnateur général des soins des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine</p>	<p style="text-align: center;">Pour l'étudiant</p> <p>Signature « Lu et approuvé »</p> <p>A</p> <p>Le</p>
--	--	--

⁵ Instruction N°DGOS/RH1/2014 du 24/12/2014 relative aux stages en formation infirmière. Opus cit.